

OBJET - Collecte des Ordures Ménagères.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Société OMNIUM PLASTIQUE, représentée à la Réunion par la Société BOURBON PLASTIQUE, vient de me transmettre une proposition de prestation de services dans le but d'améliorer la qualité de la collecte des ordures ménagères, en instituant une collecte "hermétique".

Cette prestation se traduirait de la façon suivante :

- Une étude globale au niveau des utilisateurs pour déterminer le type et le nombre exacts de conteneurs à mettre en place en ville et dans les écarts ;
- La détermination de nouveaux circuits de collecte, compte tenu du nouveau matériel proposé ;
- La fourniture, la mise en place et l'entretien des conteneurs ;
- L'établissement d'un fichier manuel et d'un fichier informatique, avec mise à jour trimestrielle ;
- L'information du public par le biais d'affiches et de lettres d'information distribuées aux utilisateurs ;
- Le marquage du matériel (rue, numéro, immeuble) ;
- La fourniture, la mise en place et l'entretien des lève-conteneurs polyvalents. Ces lève-conteneurs seront mis en place sur nos benne-tasseuses ;
- Le lavage du matériel quatre fois par an.

Pour être à même de réaliser cet objectif, une société intitulée "SAINT-DENIS, VILLE PROPRE" devrait être mise sur pied, et serait l'interlocuteur de la mairie.

En ce qui concerne la municipalité, elle aurait toujours à sa charge l'acquisition des benne-tasseuses et le salaire des éboueurs.

Les prestations fournies par "SAINT-DENIS, VILLE PROPRE" devraient avoir comme conséquences :

- Une amélioration des conditions d'hygiène à Saint-Denis ;
- Un meilleur respect de l'environnement ;
- La valorisation du travail manuel pour les éboueurs et les utilisateurs de ces conteneurs ;
- Une diminution des fréquences de passage.

.../...

Il faut noter cependant qu'un certain nombre de travaux d'adaptation des vide-ordures devront être entrepris aux frais de la municipalité.

Le montant de ces travaux sera connu à la fin de l'étude globale proposée par OMNIUM PLASTIQUE. Cette étude, qui coûte 400 000 Francs, ne sera pas facturée si la municipalité adopte le "système P".

Le coût des prestations fournies par la Société "SAINT-DENIS, VILLE PROPRE" peut être estimé à une somme comprise entre 3 et 4 000 000 Francs par an. Il sera chiffré exactement à la fin de l'étude globale dont la durée est d'environ six mois.

Il faut noter enfin que le contrat entre la municipalité et "SAINT-DENIS, VILLE PROPRE" serait de cinq ans, avec possibilité de résiliation dès la deuxième année, moyennant un dédommagement dégressif.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Puis il lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions acceptent le principe de ce projet de collecte mécanisée des ordures. Toutefois, elles proposent au Conseil Municipal d'engager dans un premier temps l'étude de détail, et, selon les résultats de celle-ci, de se déterminer de façon définitive".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD - La première fois que j'ai pu voir ce système en pratique, c'était dans le quatorzième arrondissement de Paris. J'avais alors été emballé par sa propreté et son efficacité. Quand les représentants de la Société Omnium sont venus ici pour présenter leur film, je reconnais que là aussi j'avais été conquis.

Mais, depuis, j'ai vu ce système fonctionner dans une ville beaucoup moins urbanisée, celle de Boulogne-Billancourt, et malheureusement, j'ai constaté que les poubelles n'avaient plus de couvercles et étaient cassées. J'ai même assisté à des chargements d'ordures ménagères, et cela se répandait sur la chaussée.

Je suis donc, maintenant, moins favorable à la mise en oeuvre de ce système qui, de plus, reviendrait à tripler les sommes consacrées actuellement au ramassage des ordures ; la société louant ses conteneurs et ses appareils de levage, les bennes tasseuses et le personnel restant à notre charge.

Que l'on fasse exécuter l'étude, c'est bien, mais il ne faudrait pas qu'en l'état actuel du projet, on considère notre décision d'accord pour cette étude comme un engagement du Conseil Municipal sur la mise en oeuvre de ce système. Je pense qu'il est avant tout nécessaire de voir si cela s'adapte bien au ramassage des ordures ménagères en ville comme dans les écarts de la Commune. Il y a même en ville de Saint-Denis des immeubles sans concierge, et sans personne pour rouler les poubelles jusqu'aux lieux de ramassage.

LE MAIRE - S'il n'y a personne pour le faire, je me demande comment ces poubelles sont actuellement ramassées sur la route.

M. Marc GERARD - C'est parce que les gens déposent eux-mêmes leurs petites poubelles particulières sur le bord de la rue.

LE MAIRE - L'avantage de ce système, c'est que les poubelles sont munies de roues, et que même un enfant pourrait les pousser.

M. Marc GERARD - Dans les immeubles de la SIDR, comme au Chaudron, l'organisation est différente ; chaque famille a sa petite poubelle et l'amène dehors, alors qu'avec ce nouveau système, ce sera de grosses poubelles qu'il faudra sortir de l'immeuble et amener au lieu de ramassage.

LE MAIRE - Les poubelles à roulettes vont faciliter, pour les habitations individuelles, le transport jusqu'au lieu de ramassage. Pour les immeubles collectifs, il faudra faire une collecte d'ordures.

M. Marc GERARD - Il faudra alors installer des vide-ordures automatiques dans tous les immeubles de Saint-Denis.

LE MAIRE - Il est quand même étonnant que les grandes villes métropolitaines ont trouvé que ce système était bon.

M. Marc GERARD - Je vous le répète : j'étais tout à fait convaincu par ce système jusqu'à ce que j'ai vu, il y a environ deux mois, l'utilisation de ce système à Boulogne-Billancourt.

LE MAIRE - Cet exemple de Boulogne-Billancourt ne doit pas être généralisé, et il est prévu que les poubelles doivent se fermer, et qu'elles seront remplacées, si elles sont cassées.

M. Marc GERARD - De toute façon, je suis d'accord pour la réalisation de l'étude, sous réserve que cela ne nous engage pas.

LE MAIRE - Il faut aussi bien voir les conditions dans lesquelles ce ramassage s'effectue actuellement. Les poubelles se renversent souvent, et dans les rues du Centre Ville, cela donne un spectacle pas beau à regarder.

M. Marc GERARD - Ce système s'appliquerait mieux au ramassage dans le Centre Ville que dans les écarts.

LE MAIRE - De toute façon, l'avis des Commissions mentionne bien que la Commune s'engagera définitivement seulement après un examen des résultats de l'étude.

Mis aux voix, le rapport et l'avis des Commissions
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.
